

la lettre aux locataires

#PARIS2024

Du 26 juillet au 11 août prochain, la France et plus particulièrement la Seine-Saint-Denis, accueillera les Jeux Olympiques. Cet événement international de grande ampleur risque de perturber notre quotidien et le fonctionnement de votre Office : il est important de s'y préparer d'ores et déjà et notamment d'anticiper vos déplacements.

Pour en savoir + : www.anticiperlesjeux.gouv.fr

Au quotidien

Pour chaque site de compétition, afin d'assurer la sécurité de tous, un périmètre de sécurité rouge ou bleu a été établi par la préfecture de Police de Paris :

- ▶ **Périmètre rouge** : les déplacements piétons, cyclistes et en trottinette sont autorisés sans justificatif. La circulation de véhicule motorisé y est interdite, sauf pour les personnes possédant un laissez-passer sous forme de QR code (sa demande se fait depuis la plateforme de la préfecture de Police de Paris).
- ▶ **Périmètre bleu** : les déplacements piétons, cyclistes et en trottinette sont autorisés sans justificatif. La circulation de véhicule motorisé y est restreinte aux conducteurs ayant une situation qui nécessite un déplacement dans cette zone et qui devront être muni d'un justificatif (attestation employeur, justificatif de domicile).

À noter pour nos résidences

Seules les résidences suivantes sont situées dans le périmètre bleu établi par la préfecture de Police de Paris :

- Ile Saint Denis : Jean Jaurès, Marcel Cachin, Marcel Paul, L'Île en Scène

Seules les immeubles de Clichy-sous-Bois situés aux adresses suivantes seront impactés par les épreuves de cyclisme sur route des jeux paralympiques et seront donc classés en périmètre rouge du 3 au 7 septembre 2024 :

- 1, 3a, 3b, 5, 7, 18, 18 BIS, et 23 allée Romain Rolland,
- 24 et 24 BIS allée de Gagny
- 1, 2, 3, 4, 6 allée de l'Aqueduc
- 2, 4, 6 et 8 Allée Albert Camus
- 1A, 1B, 3C et 3D Allée Anatole France
- 2, 4 avenue Jean Moulin

Attention : Les villes sont susceptibles d'émettre des arrêtés municipaux qui pourraient élargir ces zones. Rapprochez-vous de vos communes pour en savoir plus.

Le fonctionnement de l'Office

Les agences Ouest et de La Courneuve seront fermées du 24 juillet au 11 août, car l'immeuble sera inaccessible. Les loges resteront ouvertes et nos équipes assureront la continuité de service. Enfin le CRL, l'Espace Relation Locataire resteront ouverts durant toute la période des jeux.



Chères et chers locataires,

Le compte à rebours est lancé, la flamme olympique sillonne la France et le 26 juillet prochain sera célébrée la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024. Ces jeux ont fait couler beaucoup d'encre, célébrés, décriés, ils nourrissent les commentaires médiatiques, oubliant parfois l'opportunité qu'ils représentent pour notre département. En effet, ces Jeux sont une aubaine pour notre territoire, ils ont permis un coup d'accélérateur au développement de notre département. Au-delà des 30 jours de compétitions il faut surtout apprécier les 30 ans d'héritage, qu'il s'agisse des 1000 logements du village olympique ou des infrastructures sportives telles que les piscines qui permettront à toutes et tous les jeunes dionysiennes et dionysiens d'apprendre à nager dans de meilleures conditions. Cependant, je le sais, en tant qu'habitants de la Seine-Saint-Denis vous pouvez avoir des appréhensions sur le déroulé de la période des compétitions, des conséquences sur vos déplacements notamment. Afin d'anticiper et nous assurer du bon déroulement de cette période pour vous et le personnel de Seine-Saint-Denis habitat nous avons souhaité aborder dans cette lettre les impacts de ces jeux sur le fonctionnement de notre office et sur votre quotidien au sein des résidences.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat

#NATURE //



La gestion écologique de nos espaces verts

Depuis de nombreuses années, Seine-Saint-Denis habitat s'est engagé dans une démarche écologique de son parc paysager afin de participer à la protection de la nature, des sols et de la biodiversité locale.

Ainsi, des techniques d'entretien respectueuses de l'environnement ont été mises en place, comme la suppression des traitements phytosanitaires ou l'abandon de l'arrosage automatique grâce à la plantation de végétaux plus adaptés au climat local.

Les espaces verts sont tondus de manière raisonnée : certaines zones sont coupées régulièrement afin de conserver des espaces de passage et de détente alors que d'autres le sont moins souvent pour préserver la biodiversité. Des prairies fleuries sont également semées, avec un mélange de fleurs annuelles et de vivaces pour attirer les insectes pollinisateurs. À l'automne, la prairie sera tondue et reprendra vie dès l'année suivante ! Cette méthode respecte le cycle de vie des plantes et permet à la biodiversité de devenir plus riche, tout en vous offrant un spectacle coloré tout au long du printemps et de l'été !

Les espaces verts dans vos résidences participent à la qualité de votre cadre de vie, il est de la responsabilité de chacun d'en prendre soin. L'absence de tonte n'est pas synonyme de négligence ou de mauvaise gestion : ces zones sont régulièrement entretenues.

Vous souhaitez en savoir plus sur la gestion des espaces verts ? Rapprochez-vous de votre gardien.

CONSEIL DES SENIORS



Vous avez plus de 60 ans, vous souhaitez vous impliquer dans l'amélioration de la qualité de vie des seniors au sein du patrimoine de Seine-Saint-Denis habitat ? Participez au « Conseil des Seniors » !

Il s'agit d'un lieu de réflexion où seront abordés toutes les questions qui reflètent vos préoccupations : environnement, solidarité, isolement, déplacement, etc. Ce Conseil permettra aux équipes de Seine-Saint-Denis habitat de toujours prendre mieux en considération vos préoccupations, vos besoins et vos attentes. Pour devenir membre du Conseil des seniors, il suffit :

- D'être locataire de Seine-Saint-Denis habitat
- D'être âgé de 60 ans au minimum,
- De faire acte de candidature en contactant le CRL au 3293 (appel non surtaxé)



Les Habitations Populaires

Les Habitations Populaires, coopérative HLM partenaire de Seine-Saint-Denis habitat, réalise des logements neufs en accession sociale sécurisée à la propriété via différentes formules : VEFA, PSLA ou BRS (Bail Réel Solidaire). Parmi les opérations en cours :

SYRINGA (Rosny-sous-Bois)

VIA VIRIDI (Gonesse)

ALTHEA (Rosny-sous-Bois)

Pour plus d'informations : www.lhp.coop
01 48 96 40 85 - contact.accession@lhp.coop

 Seine-Saint-Denis
habitat

BP 72 - 93002 Bobigny cedex - Tél. 3293
seinesaintdenishabitat.fr

